

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Aube

Procès-verbal de réunion du Conseil Municipal
DE LA COMMUNE DE MESNIL SAINT LOUP

Vendredi 29 juillet 2022 à 19h00

Date de convocation : 22 juillet 2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15

A 19h00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SIMON Michaël, Maire.

Présents : M. COURTOIS Francis, M. DEVAILLY Frédéric, Mme. JULIEN Elodie, M. SIMON Grégory, Mme. SIMON Bernadette, Mme. SIMON Carine, M. VELUT Jean-Luc, Mme. VANDERWEE - DE RYCKE Angélique, M. BECARD Joël, Mme. SAVIGNE Delphine.

Excusés : M. POIROT Didier pouvoir à M. SIMON Grégory, Mme. JACOBS Sophie pouvoir à Mme. VANDERWEE - DE RYCKE Angélique, M. COURTOIS Vincent pouvoir à Mme. SIMON Carine, M. COURTOIS Dimitri pouvoir à M. BECARD Joël

Secrétaire de séance : Mme SAVIGNE Delphine.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2022.

Monsieur le Maire explique que suite aux nouvelles règles applicables aux actes des collectivités locales au 1^{er} juillet 2022, le compte rendu est remplacé par la liste des délibérations. Il sera donc établi à la suite de chaque réunion de conseil municipal un procès-verbal reprenant les informations de la réunion.

Même Séance,

[Délibération n° : 2022-13 - Déposée le 30/07/2022 – Certifié exécutoire le 01/08/2022.](#)

Objet : Vente du terrain - Lot n° 12 - Lotissement les Vieilles Vignes

M. Le Maire expose que Monsieur FOURIER Romain et Mme AUBERT Anastasia souhaitent acquérir le lot n° 12 (cadastré ZA251) du lotissement communal Les Vieilles Vignes.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité de réserver le lot n° 12 du lotissement communal Les Vieilles Vignes, cadastré ZA n°251, d'une surface de 1 266 m², à Monsieur FOURIER Romain et Mme AUBERT Anastasia.

AUTORISE M. le Maire à leur vendre ce même terrain à l'issu de cette réservation

FIXE le prix de vente à 38 € TTC/le m², soit un montant de 48 108 €.

INFORME les acquéreurs que le lotissement a fait l'objet de fouilles archéologiques.

AUTORISE le Maire à signer les actes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Même Séance,

Délibération n° : 2022-14 - Déposée le 30/07/2022 – Certifié exécutoire le 01/08/2022.

Objet : Vente du terrain - Lot n° 13 - Lotissement les Vieilles Vignes

M. Le Maire expose que Monsieur WINNE Pascal, conseiller indépendant en immobilier SAFTI a validé le mandat de vente n°435544 pour le lot n° 13 (cadastré ZA252) du lotissement communal Les Vieilles Vignes pour M. CICERO Guillaume.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité de valider la transaction du mandat de vente n°435544 avec SAFTI pour le lot n°13 du lotissement communal Les Vieilles Vignes, cadastré ZA n°252, d'une surface de 1 232 m², à Monsieur WINNE Pascal, conseiller indépendant en immobilier SAFTI pour M. CICERO Guillaume.

AUTORISE M. le Maire à leur vendre ce même terrain à l'issu de cette réservation

FIXE le prix de vente à 38 € TTC/le m², soit un montant de 46 816 €.

INFORME les acquéreurs que le lotissement a fait l'objet de fouilles archéologiques.

AUTORISE le Maire à signer les actes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Même Séance,

Tour de table : /

Prochaine réunion de conseil municipal : Septembre 2022

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.